

**AVIS D'OUVERTURE
DU CONCOURS**

**D'INFIRMIER TERRITORIAL
EN SOINS GENERAUX**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise, pour le compte des départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Vendée, le concours pour le recrutement d'**infirmier territorial en soins généraux**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CE CONCOURS :

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR :

⇒ 40 postes

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Posséder la nationalité française ou celle de l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont il est ressortissant,
- N'avoir subi aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant,
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

CONDITIONS D'ACCES :

⇒ **Etre titulaire :**

- Soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique (diplôme d'Etat d'infirmier, diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique, ...),
- Soit d'une **autorisation d'exercer la profession d'infirmier** délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ORALE :

⇒ **A compter du 30 janvier 2023** à la Maison des Communes de la Vendée*.

* Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de modifier les dates et lieu des épreuves en cas de besoin.

PREINSCRIPTION EN LIGNE :

La période d'inscription est fixée **du 27 septembre au 2 novembre 2022**, sur internet en utilisant le portail national des concours et examens professionnels gérés par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et accessible via l'adresse : www.concours-territorial.fr.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par internet directement, il conviendra de contacter le service Concours et examens du Centre de Gestion, pour convenir d'un rendez-vous. Le service Concours et examens mettra alors à disposition du candidat, dans les locaux du Centre de Gestion, un ordinateur, un point d'accès gratuit à internet et une imprimante.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION :

A l'issue de la préinscription, un formulaire d'inscription est automatiquement généré. Les candidats devront imprimer ce dossier d'inscription, le compléter, le signer et le transmettre par voie postale à l'adresse du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Vendée (65 rue Kepler, CS 60239, 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX), au plus tard **le 10 novembre 2022** (le cachet de la poste faisant foi), ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place.

Ces préinscriptions ne seront considérées comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier imprimé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Tous les dossiers postés ou déposés après le 10 novembre 2022, insuffisamment affranchis, transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard ...) entraînera un refus d'admission à concourir.

Les dossiers incomplets et déposés avant le 10 novembre 2022 devront être complétés avant le début de la première épreuve.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne en situation de handicap, souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation doit en faire la demande et doit produire un certificat médical délivré par un médecin agréé qui ne peut pas être le médecin traitant du candidat.

Le service concours adressera la liste des médecins agréés du département du candidat, ainsi que le certificat médical type à compléter par le médecin agréé.

Ce certificat médical, établi **moins de 6 mois** avant le déroulement des épreuves, mentionnera la nature des aides humaines et techniques ainsi que les aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Les aides et aménagements sollicités sont mis en œuvre par l'autorité organisatrice sous réserve que les charges afférentes ne soient disproportionnées au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont elle dispose.

La **date limite d'envoi du certificat médical** établi par le médecin agréé est fixée **au 19 décembre 2022**.

Centre de Gestion de la Vendée
65 rue Kepler
C.S. 60239
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
www.maisondescommunes85.fr

⇒ Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30